



Ente di Protezione Ambientale
Riconosciuto dallo Stato ai sensi
dell'art. 13 della Legge 08/07/1986, N. 349
D. Min. Amb. 20.01.06 - G.U. 19.04.06
Protocollo d'Intesa con M.I.U.R. del 01.06.2007



La Fondazione **SORELLA NATURA -FSN-**, donne vie à la constitution, dans le domaine de se finalités statutaires, à

AMICI del CREATO
Association Internationale de Bénévolat Environnemental
Ouverte à Femmes et Hommes de toutes nationalités, âges, ethnies, religions

en développant ultérieurement son action visant à la diffusion d'une correcte culture de l'environnement. L'initiative répond aux enseignements de Papa Francesco dans l'encyclique LAUDATO SI, au moment où la questionne environnementale est devenue une urgence planétaire et il faut donc répondre concrètement aux besoins de protection du territoire, par l'engagement de tous et des jeunes en particulier.

FSN, pour les membres majeures de **AMICI del CREATO Association Internationale de Bénévolat Environnemental**, dotés de titre de formation approprié (diplôme de Enseignement Secondaire et/ou d'Université), ou du curriculum professionnel approprié, donnera, en coopération avec les Institutions et les Agences, le **COURSE BASE**, à la conclusion duquel ils pourront obtenir, selon les règles applicables, la qualification de **Garde Environnementale Volontaire GARDIENS de la CREATION** en adhérant au **REGROUPEMENT NATIONALE GARDES ENVIRONNEMENTALES VOLONTAIRES GARDIENS DE LA CREATION**.

Après le **COURSE BASE** sont prévue des successives spécialisations et haute formation pour permettre d'acquérir des compétences et des capacités de support: aux entreprises agricoles, artisanales, commerciales, industrielles, a professionnels et aux citoyens, pour la mise en place de bons comportements environnementales pour le respect de la légalité.

Les **GARDES ENVIRONNEMENTALES VOLONTAIRE GARDIENS DE LA CREATION** vont donc mettre en œuvre une action qualifiée de prévention des crimes écologiques, nécessaire autant que la sanction. Tout cela en travaillant en coopération pour l'améliorèrent de la relation entre celles-ci et les catégories susmentionnées.

Parcours éducatif

Le parcours éducatif pour **Expert en Protection Environnementale** (qualification à obtenir après la course base et les spécialisations successives et à la fin du master) comprend trois niveaux: COURSE BASE (18CFU) pour l'aptitude comme GAV (Guardia Ambientale Volontaria, *Garde Environnementale Volontaire*), la SPECIALISATION (36CFU) pour acquérir professionnalisme dans le secteur environnementale et le MASTER (60CFU) per compléter la formation avec un diplôme délivré par les universités qui collaborent avec le parcours éducatif.

L'objectif de la formation est la création d'un corps, national et international, de Gardes Environnementales Volontaires, inspirées par les principes de la LAUDATO SI' pour la protection de la Création, comme développés par la Fondazione Sorella Natura, et cohérent avec les indications de l'ONU.

Ces principes directeurs sont résumés :

- dans le **"Décatalogue de la Sage Ecologie"** (défini dans la Conférence d'Assisi du 6 Mai 1993 et délibéré dans la Conférence Internationale "Human Responsibilities Approach 21st Century" de Luxembourg du 8,9,10 Mai 1993) ,
- dans la **"Charte Déontologique du Développement Durable"** (Castel Franco Veneto le 17 Mai 1996);
- dans la déclaration **"Protection de l'Environnement: Respect de la vie, Sauvegarde des Valeurs Ethiques"**, adoptée à l'occasion de la Journée Nationale de la Nature organisée à Assisi le 3 Octobre 1998 et souscrite par le Ministre Générale de l'Ordre des Frères Franciscains Conventuels ,P. Agostino Gardin: par le Présidente Honoraire de la Court Constitutionnelle, le prof. Antonio Baldassarre, et du présidente de la Fondazione Sorella Natura, le prof. Roberto Leoni.

COURSE BASE

Le course comporte activité formative pour un engagement égal à 18 CFU (*crediti formazione universitaria*)
En particulier, les premières activités abordent thématiques formatives de base et caractérisant, tandis que, dans les suivantes, en fonction du stage, on développe des capacités professionnelles de base pour le soutien aux administrations publiques, aux entreprises agricoles, artisanales, commerciales, industrielles, aux professionnels et aux citoyens individuels ou associés pour corrects comportements environnementaux et observation des normes, avec allusion particulière à la prévention des éco-crimes.

La formation des GARDE ENVIRONNEMENTALE VOLONTAIRE GARDIENS DE LA CREATION est aussi orientée à fournir les instruments nécessaires pour **l'éducation**, la sensibilisation et la correcte information de la citoyenneté, en particulier les jeunes, sur les thematiques environnementales, afin de devancer idéologie, émotivité, désinformation.

Un examen final est prévu à la conclusion du Course, consistant en une prouve avec commission appropriée, pour la salutation de l'apprentissage et la constatation de l'aptitude à la qualification comme:

GARDE ENVIRONNEMENTALE VOLONTAIRE GARDIENS DE LA CREATION

membre du

***REGROUPEMENT NATIONALE GARDES ENVIRONNEMENTALES VOLONTAIRES
GARDIENS DE LA CREATION***

INSCRIPTION AU COURSE BASE, FRÉQUENCE, EXAMEN et RECONNAISSANCE DE LA QUALIFICATION

- Il faut s'inscrire *on line* sur le site *GUARDIE AMBIENTALI VOLONTARIE CUSTODI DEL CREATO*.
- Les frais d'inscription sont de 100€, sauf conditions particulières et bourses d'études.
- Il faut suivre les leçons à distance pour au moins trois mois avant de s'inscrire à l'examen.
- Des leçons avec *tutor* seront organisées dans les sièges à communiquer.
- On tiendra 4 (*quatre*) sessions d'examen conclusif, à effectuer en partie *on line* et en partie en classe. Les frais d'inscription à l'examen sont de 200€, sauf conditions particulières.
- Après avoir réussi l'examen et avoir obtenu la qualification, les diplômés pourront entrer dans le REGROUPEMENT NATIONALE GARDES ENVIRONNEMENTALES VOLONTAIRES GARDIENS DE LA CREATION, associées avec **FSN/Amici del Creato**.
- Ils pourront demander au préfet de la zone de résidence et/ou à la Collectivité Territoriale compétente, le décret de reconnaissance comme **Officier Ministériel** et entrer dans le **NUCLEO OPERATIVO TERRITORIALE** de la compétence du REGROUPEMENT NATIONALE GARDES ENVIRONNEMENTALES VOLONTAIRES GARDIENS DE LA CREATION, qui pourra opérer, selon les directives nationales et/ou en collaboration avec les Institutions locaux et nationales.

PROGRAMME D'ÉTUDES

Leçons télématiques

n.	code	Course Base G.A.V.	Enseignants	CFU *	notes
1	SPS/07	Principes et fondements	Roberto Leoni Francesco de Sanctis Rosalba Demetrio	1	
2	ING- IND/09	Écologie humaine - Protection de la Création en fonction de la Laudato Si	Maria Pia Garavaglia Enrico Dal Covolo		
3	IUS/08	Constitution et Droit Environnemental	Antonio Baldassarre Federico Poggianti	5	
4	IUS/10	G.A.V. législation et déontologie; rôle et pouvoirs de la GAV comme Officier Ministériel	Carlo Deodato Giuseppe Procaccini Antonio Scino Comandant NOE CC		
5	ING- IND/11	Protection de l'Environnement : Pollution, énergie; Eaux et dégradation hydrogéologique	Franco Cotana Piergiorgio Manciola Raimondo Luciano	3	
6	ING- IND/10	Protection de l'Environnement contre la pollution	Francesco Asdrubali Federico Rossi		
7	SPS/10	- Biologie et biodiversité - Changements Climatiques	Emanuele Bonamente	3	
8	SECS -P/01	Économie Environnementale et Humaine	Edoardo Croci Giacomo Fabietti		
9		écologie des constructions et de l'environnement bâti	Olivia Carone		
Totale				12	

Laboratoire et Recherche

			Enseignants		
1			Alberto Giombetti Alfredo Mommi Alessandro Petrozzi		3
tot					3

Stage – demande de collaboration avec

				CF U	
A	IUS/10	Associations d'Arma et Environnementales		3	
B	BIO/07	ARPA (Agences régionales pour la protection de l'environnement)			
C		Ordres professionnels			

***1 Crédit Formatif Universitaire= ENVIRON 5 HEURES DE LEÇON FRONTALE AVEC ASSIMILATION ET APPRENTISSAGE.**

Continuation du parcours éducatif

Avec l'obtention de l'éligibilité comme GAV on conclue la préparation de base.

Ce course représente une formation initiale, qui a aussi le but de définir une matrice commune de formation dans le principes franciscains de protection de la Création, comme ils sont définis par les objectives de la Fondazione Sorella Natura.

Ceux qui désireraient continuer sa propre formation dans un secteur spécifique, devront suivre les *courses de spécialisation* appropriés, que pourront être utilisés avec les relatifs **crédits formatifs**, pour l'achèvement finale de la formation avec les MASTERS appropriés, que la Fondazione Sorella Natura proposera aux Universités associées, qui vont les organiser selon ses propres ordres, comme par exemple:

a) SPÉCIALISATIONS

code	Description	CFU
BCA	Biens Cultures et Environnementaux, Protection du Paysage, Construction illégale	36
FFE	Flore, Faune et Écosystèmes - Eco-Agriculture	
TEI	Territoire et réseau d'eau – Pollution de l'environnement - Déchets - Energie	
...	...	

La spécialisation permet d'acquérir des compétences spécifiques dans certains secteurs et permet de jouer des rôles et des taches de plus grande responsabilité dans les domaine du REGROUPEMENT NATIONALE GARDES ENVIRONNEMENTALES VOLONTAIRES AMIS DE LA CREATION. Ces spécialisations permettront, notamment, d'utiliser à plein des instruments informatiques et technologiques de surveillance, mesure et prévention comme ICT , Droni, App. etc.

b) MASTERS

Les activités formatives du COURSE CORSO BASE (18 CFU) et les suivantes SPECIALISATIONS (36 CFU) pourront être reconnues par les Universités associées selon ses propres ordres, comme crédits pour les masters dans le domaine environnementale et dans les secteurs proches aux spécialisations dans à raison de :

- de 6 à 10 CFU pour le course base
- de 24 à 30 CFU pour les spécialisations

pour un totale de 30 à 40 CFU.

Pour l'obtention d'un master Universitaires sont nécessaires 60 CFU; donc, après avoir complété le course base et une spécialisation, un master dans le domaine environnementale, orienté vers les thématiques des spécialisations, pourra être obtenu avec de 20 à 30 CFU supplémentaires.

Les leçons du Course Base et des Spécialisations seront ouvertes aux membres des associations professionnelles, des forces armées, des associations environnementales, de Tourisme Cultural et Environnementale, par des conventions appropriées, au fin de reconnaître les crédits formatifs pour la formation professionnelle obligatoire, pour les catégories pour lesquelles elle est prévue.

COLLABORATEURS À L'INITIATIVE:

ASSOCIAZIONE LABGRADE - CIRIAF/UNIVERSITÀ DI PERUGIA - CITTÀ DEI MESTIERI - CONAI-CONFEDERAZIONE ITALIANA AGRICOLTORI - FONDAZIONE TRECATE AMBIENTE DOMANI –FONDAZIONE ENI/E. MATTEI - OSSERVATORIO GEO – IEFE/ UNIVERSITÀ BOCCONI - UNIVERSITÀ POPOLARE DI MILANO - UNIVERSITÀ DI SIENA

AMICI del CREATO

Associazione Internazionale di Volontariato Ambientale

00186 Roma - via dei Prefetti 46 - ☎ +393382204176

Fondazione SORELLA NATURA

06081 ASSISI - *Palazzo del Capitano del Popolo-piazza del Comune* - ☎e☎ +390758155342

✉ segreteria@amicidelcreato.org - www.amicidelcreato.org